



Impayé loyer, dégradations

Par **fidji067**, le **12/07/2008** à **11:37**

bjrrnrnma question :rnrmmon ex beaufrère, a occupé la maison loué par ma mère; decedeé depuis,rnpendant 9 mois seul occupant (sa femme se réfugiant ailleurs pour mauvais traitement) et refusé de payer le dernier mois , son ex épouse payant pour lui rnle bail était au nom de sa femme'(divorcée depuis)rny at il un moyen de faire régler cette somme a sa femme ou au propriétaire(sci) vu que c etait il y deux ans ?rnde plus il a fait des dégradations dont il refuse de faire réparationsrnqu y a t il a faire, si'l y a qqe chose a faire ...rnrmerci pour votre réponse rn'(ps : meme annonce sur droit général, mais plus a sa place icirnmerci pour votre compréhension)rnfidji67

Par **Marion2**, le **12/07/2008** à **18:50**

Ce n'est pas très clair ! Il semblerait qu'au décès de votre maman, votre soeur et son mari aient signé un nouveau bail au nom de votre soeur ??? Votre soeur a quitté ce domicile où ce Monsieur a résidé 9 mois en laissant votre soeur régler les loyers.rn"Y a t'il un moyen de faire régler cette somme à sa femme ou au propriétaire" ?rnDe quelle femme parlez-vous ?rnLe bail étant au nom de votre soeur, elle ne peut pas récupérer le montant versé pour les loyers. Elle peut demander à son ex-époux de la rembourser de la moitié de la somme verséernQuant à "faire régler cette somme au propriétaire" ???

Par **fidji067**, le **12/07/2008** à **19:19**

desolee de cet embrouillaminirnrntt est plus ismple:rnma soeur et son mari (ex

maintenant)*ont vecu une dizaine d annee dans un bien de sa mèrernla derniière anne du vivant de ma mère , il y a deux ans,ma soeur et son mari ont vecu s"éparémment pendant 9 mois ; lui dans la maison de ma mère avec un bail au nom de ma soeur et elle réfugié chez ma mère*rnaprès son décès, (celui de ma mère), ils se sont séparérnLe (ex)mari, lui laissant a elle, sa femme, ma soeur (le dernier mois a payer) en plus de degrader certaines partie de la maisonrnvoila jespere que avoir été plus clair*rnnon ns a dit que comme c etait au nom de ma soeur, il n y avait rien a obtenir comme reparation ('il n y a pas eu plusieurs bails)rnmerci tt de mêmernde plus comme deja dit, je ne sais pas si au bout de deux ans ...

Par **Marion2**, le **12/07/2008** à **19:24**

C'est toujours confus.rnQui est le propriétaire de la maison où a vécu pendant 9 mois, seul, votre beau-frère ?

Par **fidji067**, le **12/07/2008** à **19:46**

merci pour la reponsernrnma soeur peut donc, tout au plus ,demander la moitie de la somme qu'e lle a paye pour le dernier mois que lui a passe dans la maison de sa mere a elle, rnpendant que lui partait*rn('et s il veut bien et il ne veut pas)rnndonc pour plus de clarte, puisque vs avez eu l amabilite de me repondre:rn 1 ma mère loue a sa fille et son mari une maison avec bail au nom de sa fillernrn 2 tjs le meme bail: le couple se separe; lui continue a vivre dansl a maison loué au nom de sa femme (loué par sa belle mere) llrnpaie les loyers jusqu'a l avant dernier mois de son occupation, laissant a sa femme revenue sans la maison, le soin de payer le dernier mois au propriornqui n est plus ni la mere, ni la belle mere, puisque decede, mais une sci.rnrnen tt cas ca confirme ce que nous savionsrnmerci a vous

Par **Jacques69**, le **13/07/2008** à **00:21**

j'ai pas compris comment la SCI est devenue propriétaire de la maison ?

Par **fidji067**, le **13/07/2008** à **00:37**

comment la sci est devenu prprietaire!rnrrna a mort de M . X ses quatre enfanrs heritnant du patrimoine n ont i pas vendu las biens immobiliers mais ont constitue une sci'(societe civile immobiliere)rne donc nous sommes membres de cette sci qui est le nouveau proprietairea l a la mort de mme X les loyers sont a payer a la sci rnl(e contrat de ma soeur n est plus a pyer a ma mere, mais a la sci)rncomment ne pas se faire virer de chez soi qd on peut pas être propriétaire et nr pas disperser l heritage...rne je ne sais ps si j ai repond a la question....rnsalut

Par **Jacques69**, le **13/07/2008** à **00:50**

Ok j'ai tout compris,rn mais votre famille ne va quand même pas vous mettre à la rue ?

Par **fidji067**, le **13/07/2008** à **01:09**

episode 5rnrrnnon je crois pas mais il a des fois on devient parano...rnquoique ..;rna un moment ,meme en compressant ,on trouve pas moins cher..je me disais je vais trouver aurtre chose : car moi meme je loge dans la maison principale.. et donc je suis locatiare payant et d un autre cote je suis 1/4 proprio ... rnmais en ce moment question fiannce ... et donc je cherche mais c partout les meme prix a moins de s acheter une roulotte et encore larn joli ideee coté des collocations senior : les ccoon en france mais il y en tres peu et c est une idee qui n a pas encore trouve bcp d adherents...rne je suis desole je me perds en route , (mais comme c un forum on peut peut etre=)....c un peu decousurnen ttt cas merci a laure rnet a jacques